

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 19/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/11/2025.

**Présents** : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme CHAUVEAU Cécile, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, M. HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, M. TAUPIN Laurent

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes BERTHE Isabelle donne procuration à M. HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne procuration à M. FOUCHARD Stéphane, MASSE Karine donne pouvoir à MORGANT Nathalie, RENAUT Martine donne procuration M. BACHELIER Jean-Christophe et M. HUREAU Laurent donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent.,

**Absentes** : Mme PAQUIER Monique, Mme TRAHARD Véronique

**A été nommé secrétaire** : M. Denis HERRAUX

### **DEL2025-092 – Avenant au maché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la structure communautaire Petite Enfance « Les P'tits Clowns » à Changé**

*Rapporteur : M. ROUANET Nicolas*

La rémunération du maître d'œuvre de l'opération est définie en fonction de l'enveloppe affectée aux travaux, telle qu'arrêtée à l'issue de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de la phase projet. Cette rémunération peut faire l'objet d'un avenant dans le cas où des travaux supplémentaires sont décidés par le maître d'ouvrage ou sont nécessaires en raison de circonstances imprévisibles.

Le montant total des avenants pour travaux supplémentaires s'élève à 59 068.09 € TTC. Suite au Conseil communautaire du 14 octobre dernier, le montant des travaux pour lesquels il était proposé une rémunération supplémentaire est établi à 39 441.92 € TTC.

Il est par conséquent proposé à l'assemblée d'approuver la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 263.35 € T.T.C. ayant pour objet le réexamen de la rémunération du maître d'œuvre (BD ARCHITECTURE) au vu des travaux supplémentaires décidés par la Communauté de Communes ou que des circonstances extérieures et imprévisibles ont rendu nécessaires.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société BD ARCHITECTURE, y compris ses avenants, relatif à la construction d'un multi-accueil à Changé,

- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société BD ARCHITECTURE, ayant pour objet la réexamen de la rémunération du maître d'œuvre au vu des travaux supplémentaires décidés par la Communauté de communes ou que des circonstances extérieures et imprévisibles ont rendu nécessaires.
- **FIXE** le montant du dit avenant à 3 263.35 € T.T.C.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 25/11/2025

Le Président,  
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,  
M. Denis HERRAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20251125-DEL2025-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025